NATIONS UNIES

S



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/PRST/1996/46
4 décembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

À la 3720e séance du Conseil de sécurité, tenue le 4 décembre 1996, au sujet de la question intitulée "La situation en Sierra Leone", le Président a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

"Le Conseil de sécurité accueille chaleureusement l'Accord de paix signé à Abidjan, le 30 novembre, par le Gouvernement sierra-léonien et le Front révolutionnaire unifié. Cet accord met fin à un conflit acharné qui a infligé d'effroyables souffrances au peuple sierra-léonien. Le Conseil rend hommage au courage et à la détermination de tous ceux qui ont travaillé inlassablement à cette fin. Le Conseil espère que l'Accord sera un encouragement pour tous ceux qui oeuvrent en faveur de la paix dans d'autres parties de l'Afrique.

Le Conseil de sécurité se félicite en particulier du rôle joué par le Gouvernement ivoirien, qui a présidé aux négociations entre les parties avec une détermination et une volonté qui ont grandement contribué à leur succès. Le Conseil rend par ailleurs hommage à l'appui que l'Envoyé spécial du Secrétaire général a apporté aux négociations en étroite coordination avec l'Organisation de l'unité africaine, le Commonwealth, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ainsi que d'autres organisations et des pays voisins.

Le Conseil de sécurité continue de suivre avec un vif intérêt l'évolution de la situation au Sierra Leone. L'Accord de paix est un premier pas essentiel sur la voie de la réconciliation et de la reconstruction nationales. Le Conseil continuera d'apporter son soutien à l'élaboration de la paix et de la démocratie au Sierra Leone. Il note en particulier qu'il est indispensable que s'instaure un processus de démobilisation et de réintégration des ex-combattants et se tient prêt à apporter son appui à ce processus. Il souligne l'importance d'un effort international coordonné pour remédier à la situation qui règne dans le pays sur le plan humanitaire.

Le Conseil de sécurité prie le Secrétaire général de continuer à suivre la situation au Sierra Leone et à le tenir informé du cours des événements."

96-34925 (F) 041296 041296
9634925
